

La Durantaye, le 27 mai 2003

Monsieur Philippe Couillard
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Avis du Comité d'hémovigilance sur les mesures prises par Héma-Québec afin de réduire le risque de transmission du virus du Nil occidental (VNO) par transfusion sanguine pour l'été 2003

Monsieur le Ministre,

Le 23 mai dernier, le Comité d'hémovigilance a tenu une réunion spéciale de ses membres afin de prendre connaissance des mesures qu'Héma-Québec s'apprête à mettre en place pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en sang pour la période d'été 2003 et, le cas échéant, d'émettre un avis.

Le Dr Gilles Delage, premier directeur aux affaires médicales d'Héma-Québec, a présenté les mesures mises en place par Héma-Québec pour réduire les risques de transmission de l'infection par le virus du Nil occidental (VNO) au cours de la saison 2003. Il a également fourni des informations sur le risque résiduel de transmission de l'infection par transfusion après l'introduction du test de dépistage de tous les dons. Ce risque est estimé à environ 1 / 1 000 000 de développer une forme grave de la maladie comme l'encéphalite ou la méningo-encéphalite pouvant causer la mort. À la suite de cette présentation, les membres du Comité d'hémovigilance sont unanimes à reconnaître qu'à la lumière des informations actuellement disponibles, les mesures, telles que présentées dans la circulaire HQ-03-030 ci-jointe, permettent d'assurer la sécurité optimale de l'approvisionnement en sang. Toutefois, comme il est impossible de prédire quelle sera l'ampleur de l'épidémie de l'infection par le VNO au cours de la saison 2003, le Comité d'hémovigilance demeure attentif et, au besoin, pourra émettre de nouvelles recommandations selon l'évolution de la situation.

Par ailleurs, conformément à un avis déjà émis, le Comité d'hémovigilance considère que le consentement libre et éclairé du patient à l'administration de produits sanguins est une nécessité absolue. En conséquence, le Comité d'hémovigilance recommande que le ministère de la Santé et des Services sociaux informe, dans les plus brefs délais, tous les médecins du Québec du niveau de risque résiduel de transmission du VNO par transfusion sanguine afin que ceux-ci puissent communiquer cette information à leurs patients qui seront ainsi en mesure de fournir un consentement libre et éclairé à la transfusion. De plus, le Comité d'hémovigilance recommande que les informations sur le risque résiduel de transmission de l'infection par transfusion soient mises à jour selon l'évolution de l'épidémie au Québec et ailleurs dans le monde et, au besoin, communiquées aux médecins.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à cet avis et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.

David Page
Président du Comité d'hémovigilance

p. j. (1)